

**A l'ensemble des locataires**

Procédure :	Sauvegarde	Contact AJ UP :	Justin COLOMBIN j.colombin@ajup.fr 04 78 29 20 04
Jugement :	29/04/2026	Dossier :	SARL COP - LES PUCES DU CANAL 1 rue du Canal 69100 VILLEURBANNE SIREN n°792 848 608
Vos réf. :			
Bureau :	57 rue Servient 69003 Lyon		
Nos réf. :	57677/EEM/JUC/MBE/00 – Lyon		
Objet :			

Lyon, le 15 septembre 2026

Madame Monsieur,

Par jugement, en date du 29 avril 2026, le Tribunal des Activités Economiques de Lyon m'a désigné en qualité d'administrateur judiciaire avec une mission de surveillance.

En exécution de mon mandat, j'ai constaté que le poste clients est anormalement élevé et que les termes de paiement se dégradent depuis l'ouverture de la procédure.

L'objectif de la sauvegarde est de pérenniser l'entreprise en facilitant la résolution des difficultés de sécurité comme d'exploitation.

Cette entreprise est également votre cadre de travail, elle n'a pas son équivalent dans la région et ses difficultés d'aujourd'hui pourront être les vôtres demain si vous étiez privé de ce lieu de vente renommé. Nous avons donc un objectif commun.

Aussi, j'invite chacun d'entre vous à faire le point des sommes dues et à se mettre à jour dans les meilleurs délais.

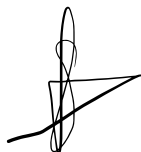
La direction de l'entreprise est bien sûr à votre écoute pour apprécier les difficultés particulières et justifiées.

A défaut d'accords dérogatoires, nous nous verrons contraint d'engager toutes les mesures de recouvrement possibles qui occasionnent des frais supplémentaires et des majorations et des résiliations en l'absence d'effet.

Au regard des enjeux, une prise de conscience est nécessaire ce qui m'amène à vous écrire à tous.

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

SARL COP – LES PUCES DU CANAL
Stéphane BLANCHET



SELAS AJ UP
Eric ETIENNE-MARTIN

